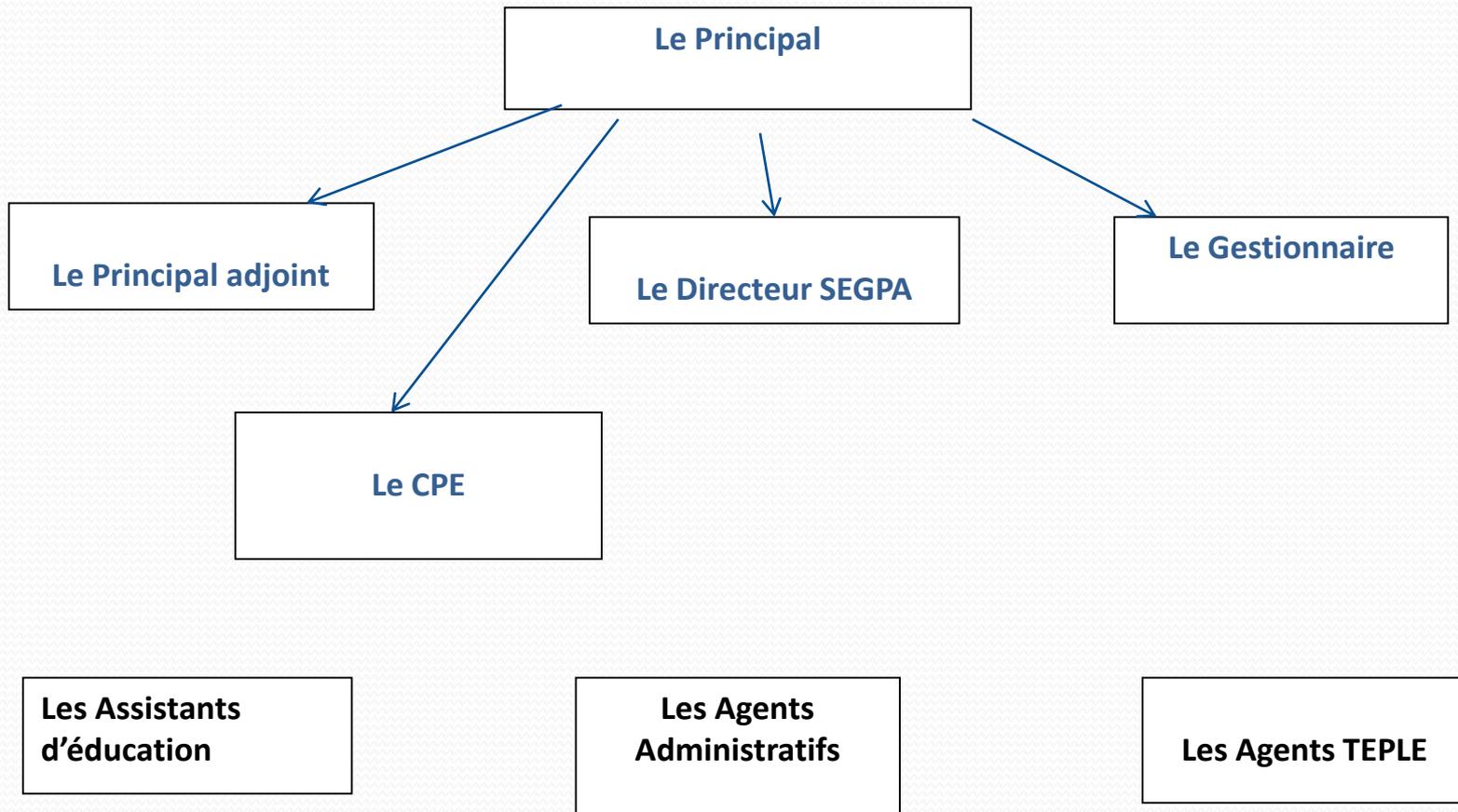


Le second degré

Le 17 janvier 2017

Le collège

Personnel d'un collège



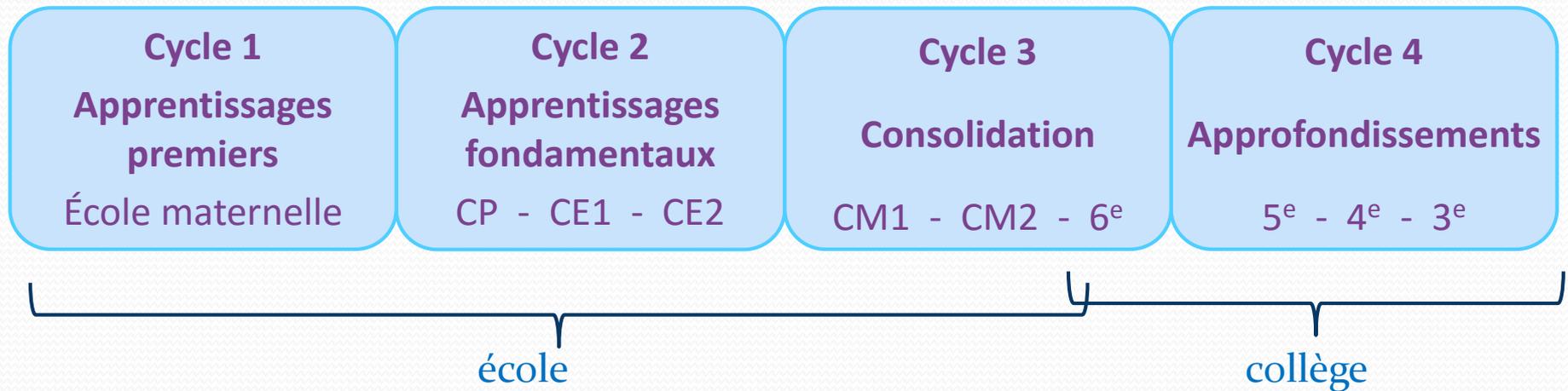
Les classes

- **6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}**
- **+ ULIS, SEGPA +**
- **Classes externalisées(IME)**



La réforme du Collège :
rentrée 2016

Les nouveaux cycles



Tous les niveaux, du CP à la 3^e, passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : **une collaboration à renforcer** dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

Les enseignements complémentaires

Règles générales

Enseignements communs

23 h en 6^e

22 h en 5^e / 4^e / 3^e



Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e

1 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

**Enseignements pratiques
interdisciplinaires (EPI)**

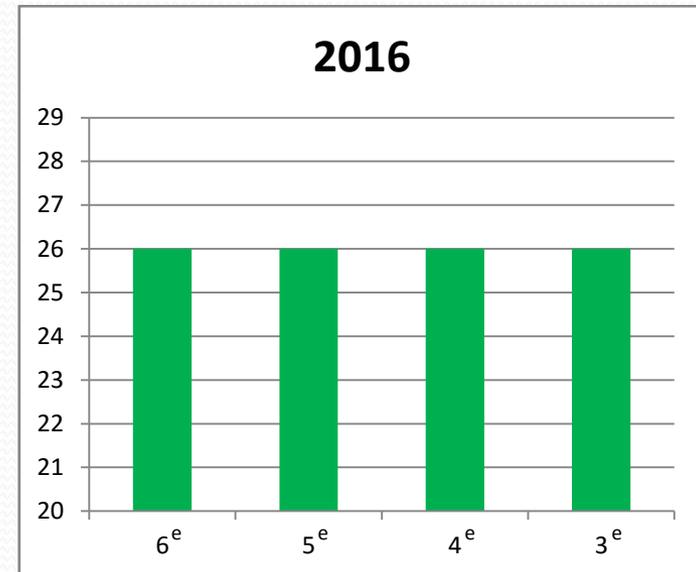
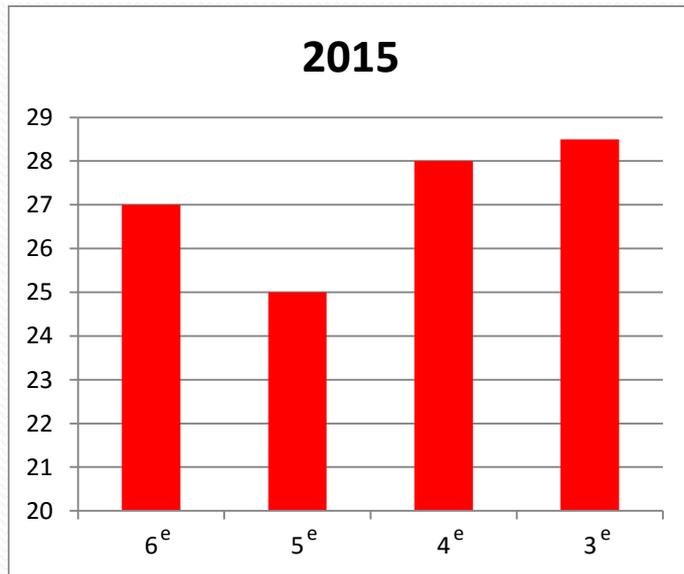
3 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

Les nouvelles grilles horaires

Répartition globale

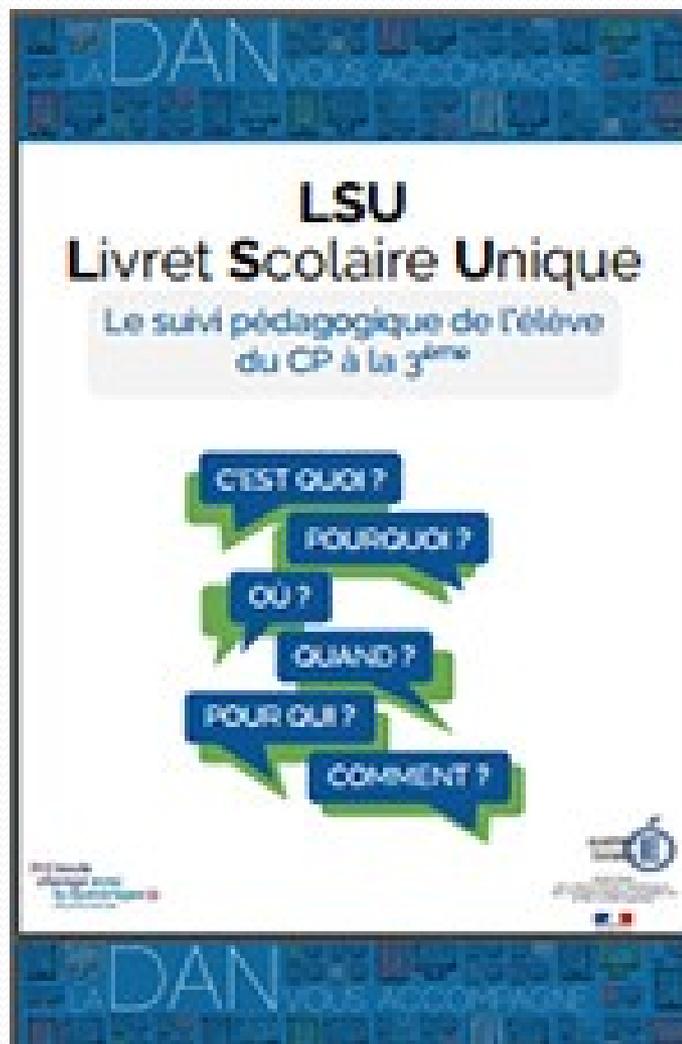


Horaires élèves hebdomadaires hors enseignements de complément

Les élèves de 6^e ne peuvent avoir plus de 6 h de cours par jour.
La pause méridienne ne peut durer moins de 1 h 30.

La circulaire sur l'organisation des enseignements

L.S.U





[Académie]
[Collège]
 [Adresse]
 [Code postal] [Ville]
 [Téléphone]
 [Courriel]

2	CP	CE1	CE2
3	CM1	CM2	6 ^e
4	5 ^e	4 ^e	3 ^e

[Logo/Visuel
de l'établissement]

Année scolaire [aaaa-aaaa]
 Bilan [trimestriel / semestriel] du cycle 4 - [n^o/n] [trimestre / semestre]

[Prénom] [Nom]

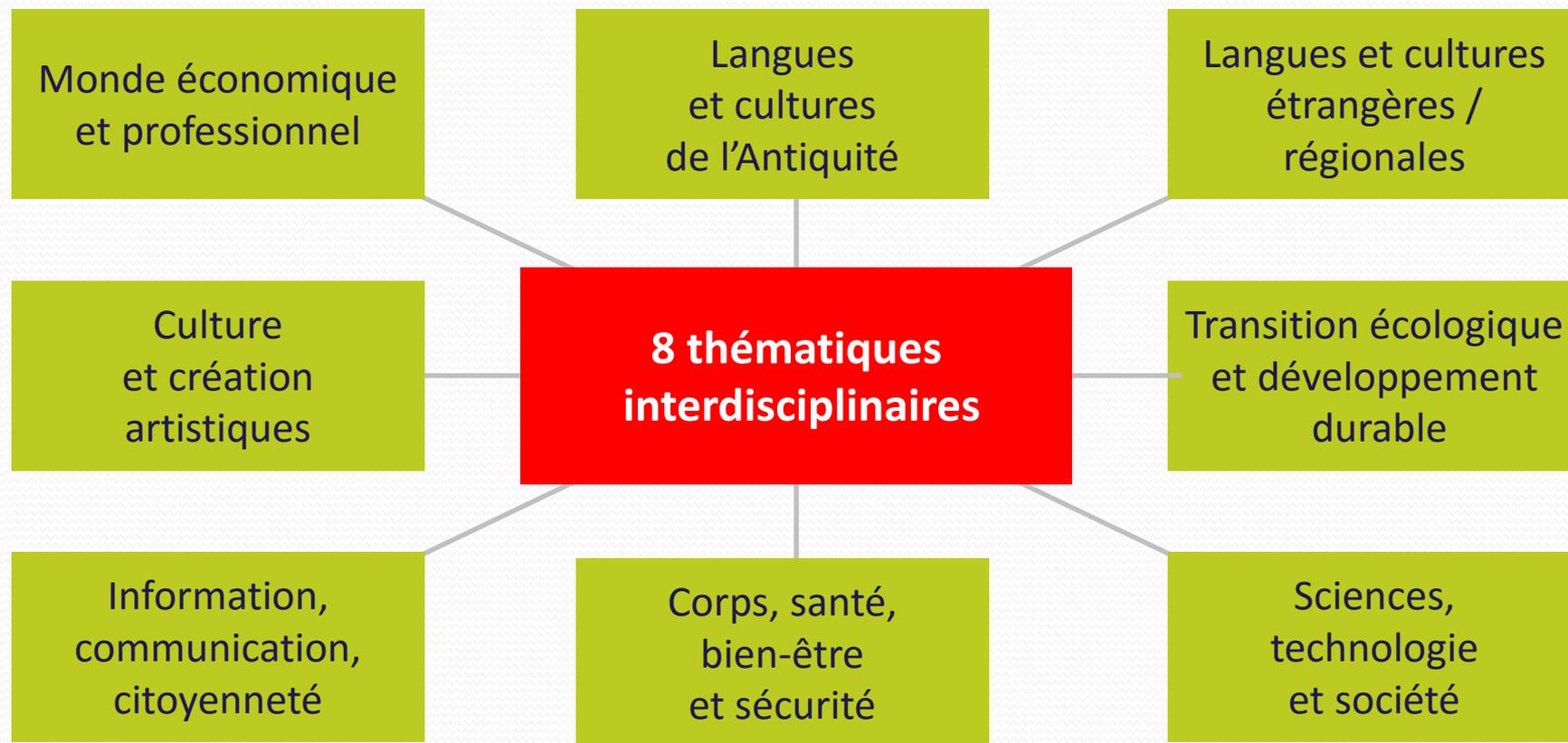
Né(e) le [jj/mm/aaaa]

Professeur principal : [Civ.] [Nom]
 Classe de 5^e

Suivi des acquis scolaires de l'élève

	Eléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Moyenne de l'élève	Moyenne de classe
Français [Civ.] [Nom]	- -			
Mathématiques [Civ.] [Nom]	- -			
Histoire-Géographie / Enseignement moral et civique [Civ.] [Nom]	- -			
Langue vivante 1 [Langue concernée] [Civ.] [Nom]	- -			
Langue vivante 2 [Langue concernée] [Civ.] [Nom]	- -			
Education physique et sportive [Civ.] [Nom]	- -			
Arts plastiques [Civ.] [Nom]	- -			
Education musicale [Civ.] [Nom]	- -			
Sciences de La Vie et de la Terre [Civ.] [Nom]	- -			
Technologie [Civ.] [Nom]	- -			
Physique-Chimie [Civ.] [Nom]	- -			
Enseignement(s) de complément [Latin / Langue et culture régionales] [Civ.] [Nom]	- -			

Enseignements pratiques interdisciplinaires



Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8 thématiques** sur le cycle 4 : une programmation sur l'ensemble du cycle est nécessaire pour s'en assurer a priori.

Les AVS AU COLLEGE

- Plusieurs AVS : I , CO , M
- L'AVS facilite l'intégration dans le groupe classe du jeune enfant handicapé en favorisant sa participation aux activités organisées par l'enseignant.
- Il intervient dans les classes ou /et à la vie scolaire.
- Il est placé sous l'autorité du chef d'établissement.
- Il intervient en appui de(des) (l')enseignant(s) qui lui précise(nt) les modalités de son intervention .

Intervention

- Des interventions dans la classe ou en dehors des temps d'enseignements (interclasses, repas....)
- Des participations aux sorties de classes occasionnelles ou régulières (piscine)
- Une collaboration au suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation

Quelques exemples

- Motiver et stimuler de manière individuelle chaque élève
- Leur apporter un soutien et une aide dans l'écriture ou à la prise de notes, aider à manipuler le matériel (compas, règle...), aider pendant les exercices (tracés...),... **Aider ne veut pas dire faire !**
- Rappeler individuellement les règles de base de la vie de la classe
- Rappeler pour certains élèves les consignes des exercices

Aide à l'aide

- CPE
- PRONOTE
- Carnet de liaison
- EMPLOI DU TEMPS
- CDI
- ENT demander un code !

Une structure du collège

S E G P A

Section d'*Enseignement Général et Professionnel Adapté*

Les élèves de SEGPA

- Le public concerné
- La Segpa accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.
- La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

Dispositif **SEGPA** dans le collège

Objectifs, programmes, disciplines communs à tous les collégiens

Sections d'enseignement général et professionnel adapté

circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015

La sixième et le dispositif de l'inclusion

En fin de classe de CM2, les élèves qui présentent des difficultés graves et durables sont inscrits, après avis de pré-orientation de la CDOEA, en classe de sixième de la Segpa du collège.



favoriser les projets communs entre les classes de collège et la Segpa.



orientation en Segpa en fin de sixième.

Les autres niveaux

Les élèves qui bénéficient des enseignements adaptés sont inscrits dans la section de la Segpa correspondant à leur classe d'âge. Ils peuvent également suivre les enseignements qui leur sont accessibles dans les classes du collège, avec l'appui des enseignants de la Segpa, le cas échéant. Les temps de regroupement au sein de la Segpa, qui sont majoritaires, ne doivent pas constituer la seule modalité d'enseignement proposée.

La scolarisation en **SEGPA**

- * les objectifs, les programmes et les disciplines **de tout collégien**
- * une pédagogie de la réussite grâce à un **enseignement adapté** aux difficultés rencontrées en classe
- * un **enseignement** à caractère **général technologique** et (à partir de la 3^{ème}) à visée **professionnelle**
pour la construction et la réussite du Projet Professionnel de l'Elève.
- * une **orientation** vers **le lycée professionnel** ou **l'apprentissage** à la sortie de la classe de 3^{ème}

avec

- des **personnels spécialisés**, des professeurs de collège et de lycée professionnel
- des classes à **effectifs réduits**
- des **ateliers avec des équipements professionnels...**

La SEGPA du Collège J.Y. COUSTEAU Breuil le vert.

L'équipe

Professeurs des écoles spécialisées

Discipline : Français
Maths
SVT
Hist/géo
PSE
Arts plastiques
Accompagnement personnalisé

Professeurs collège

Discipline : Anglais
Techno
SC PHYS
EPS
Musique
Arts plastiques

Professeurs lycée professionnel

Discipline :
HAS (Hygiène
Alimentation service)
Habitat (métier du
bâtiment)
Production industrielle
(Mécanique, Carrosserie, Parc
et jardin)

Certification des collégiens

Validation des compétences du socle

B2i : brevet informatique internet

ASSR 1 et 2 : Attestation de la sécurité routière

Niveau A1 et A2 du cadre de référence européen pour les langues

CFG : certificat de formation général

DNB PRO : palier 3

Orientation après la 3^{ème} **SEGPA**

CFG

Certificat de Formation Générale (palier 2)
Vers le palier 3 DNB professionnel

Niveau 1

Lycée professionnel

Seconde
professionnelle
Classe de
CAP : **SEGPA** : CAP

Apprentissage

1^{ère} année de
Contrat
d'apprentissage

Niveau 2

Terminale
professionnelle
Classe de
CAP

2^{ème} année de
Contrat
d'apprentissage

Niveau terminal
CAP

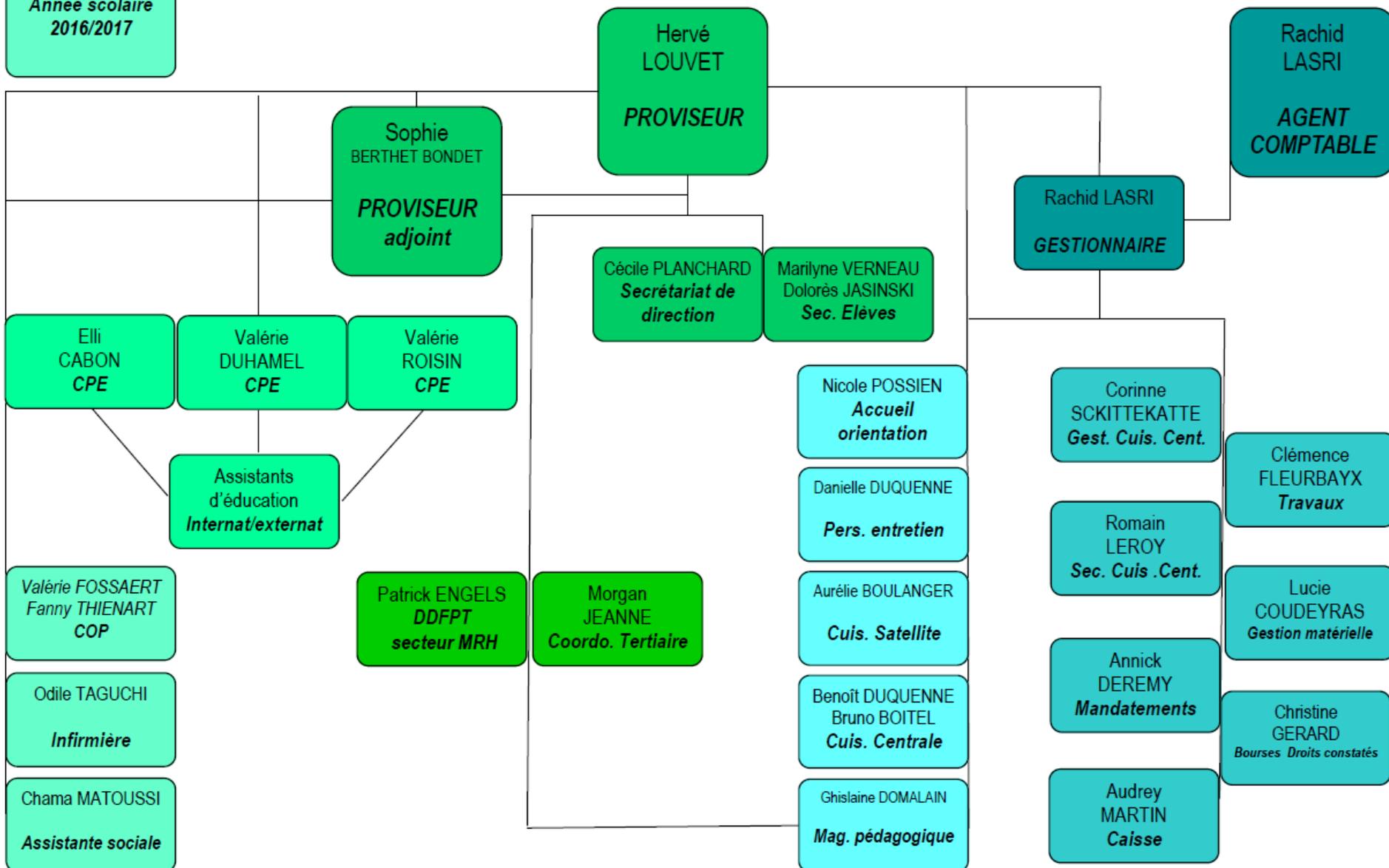
Bac pro

Procédure d'orientation

- Présentation du dossier à la CDO
 - Stages effectués, choix et motivation du projet
 - Bonus de pré affectation
 - Notification fin juin
- CAP réservés
 - Particularité de l'Académie d'Amiens
 - Tous sauf coiffure, petite enfance, préparation en ouvrages électriques
- Inscription par les familles au lycée début juillet

Le lycée

Année scolaire
2016/2017



Les domaines de compétence

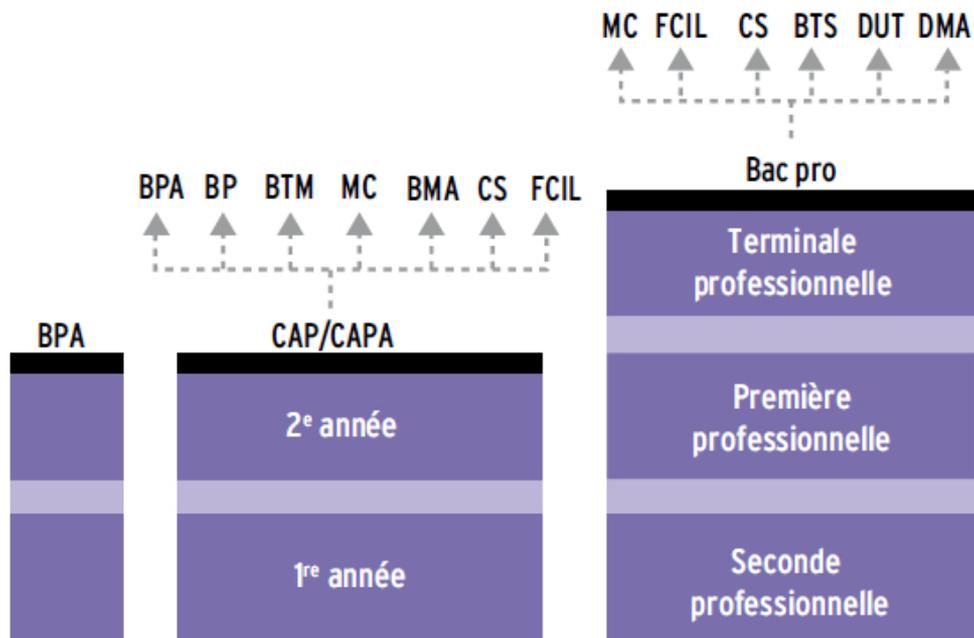
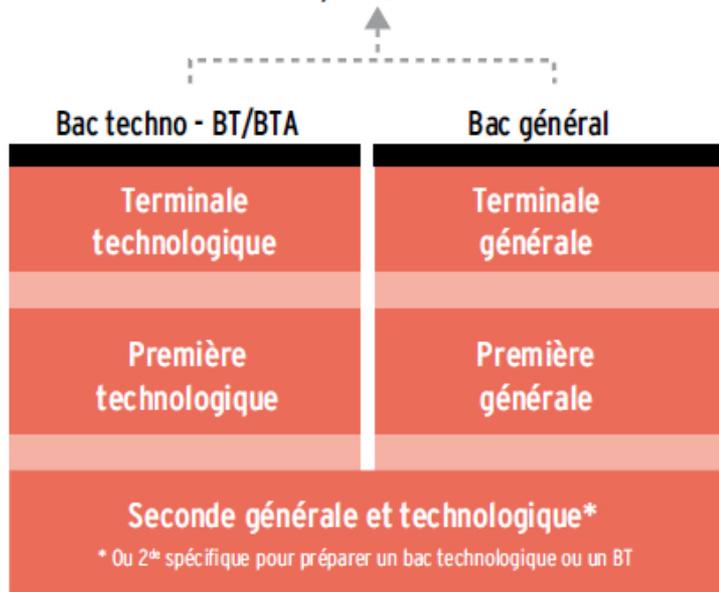
Compétences	École	Collège	Lycée
Investissement (construction, reconstruction) équipements et fonctionnement	commune	département	région
Dépenses pédagogiques	commune	État	État
Personnels enseignants (recrutement, formation, affectation, rémunération)	État	État	État
Programmes d'enseignement	État	État	État
Validation des diplômes	-	État	État

Les voies de formation post 3ème

Organisation de la scolarité

Enseignement du premier degré (école primaire) 3 - 11 ans	École maternelle 3 - 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Petite section - Moyenne section - Grande section 	
	École élémentaire 6 - 11 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Cours préparatoire (CP) - Cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) - Cours élémentaire 2^e année (CE2) - Cours moyen 1^{ère} année (CM1) - Cours moyen 2^e année (CM2) 	
Enseignement du second degré 11 - 18 ans	Collège 11 - 15 ans	6 ^e	
		5 ^e	
		4 ^e	
		3 ^e	
	Lycée 15 - 18 ans (*)	Voie générale et technologique	Voie professionnelle Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans Baccalauréat professionnel :
	Seconde Première Terminale	Seconde Première Terminale	

Poursuite d'études à l'université (licence, DUT),
 en école (spécialisée, de commerce, d'ingénieurs...),
 en lycée (BTS)



- 
- Fluidité des parcours
 - Disparition du redoublement
 - Accompagnement personnalisé
 - passerelles
 - Continuum BAC-3 BAC+3
 - 80% bac
 - 50% licence

Les diplômes

Lycée professionnel

La rénovation de la voie professionnelle

- CAP
 - en 2 ans
 - pour les élèves sortant de 3^{ème} SEGPA
- BAC PRO
 - en 3 ans
 - un diplôme intermédiaire CAP / BEP
 - Passerelles facilitées,
 - accompagnement personnalisé
 - Poursuite d'étude post bac (BTS,...)

LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

CAP

- Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Cycle court d'études (2 ans)
- Premier niveau de qualification professionnelle
- 14 à 16 semaines de stage
- Enseignement général : 16h/sem
- Enseignement Pro : 18h/sem

BAC PRO

- Baccalauréat Professionnel
- Cycle plus long (3 ans)
- Activité professionnelle hautement qualifiée
- 22 semaines de stage
- Enseignement Général : 17h/sem
- Enseignement Pro : 14h/sem

LES DOMAINES PROFESSIONNELS

**AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
AGROALIMENTAIRE**

**PECHE
AQUACULTURE**

**BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS**

**TRAVAIL
DES METAUX**

**MECANIQUE
GENERALE
MAINTENANCE
INDUSTRIELLE**

**MECANIQUE
MAINTENANCE VEHICULES**

**ELECTRICITE
ELECTROTECHNIQUE
ELECTRONIQUE**

**INDUSTRIES
DE PROCESS**

**PRODUCTION
ALIMENTAIRE
CUISINE**

**TEXTILE
HABILLEMENT**

BOIS

**INDUSTRIES
GRAPHIQUES
COMMUNICATION**

**PARAMEDICAL
SOCIAL
SOINS PERSONNELS**

**COMMERCE
TERTIAIRE DE BUREAU**

**TRANSPORT-LOGISTIQUE
HYGIENE-PROPRETE
SECURITE**

Les diplômes

Lycée général et technologique

La réforme du lycée général et technologique

- Une exploration en seconde
- Un choix de filière en première générale ou technologique
- Une spécialité en terminale
- Une poursuite d'étude

Les différentes voies

- La seconde générale et technologique
- Dès la première :
 - La voie générale
 - L
 - ES
 - S
 - La voie technologique
 - Bac STI2D : industrie et développement durable
 - Bac STD2A : design et arts appliqués
 - Bac STL : laboratoire
 - Bac ST2S : santé social
 - Bac STMG : management gestion
 - Bac STHR

L'ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire en lycée ou LP

- une douzaine d'élèves maximum, présentant le même handicap ou les mêmes troubles
- le jeune suit les cours dispensés dans sa division de rattachement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans son PPS
- il peut suivre un enseignement adapté dispensé en petits groupes par un enseignant spécialisé, coordonnateur du dispositif.

Les différentes Ulis

- **troubles des fonctions cognitives ou mentales** (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)
- **troubles envahissants du développement** (dont l'autisme)
- **troubles des fonctions motrices** (dont les troubles dyspraxiques)
- **troubles de la fonction auditive**
- **troubles de la fonction visuelle**
- **troubles multiples associés** (pluri-handicap ou maladie invalidante).

ULIS en LP

- Afin d'élargir l'offre de formations professionnelles proposées à l'élève, l'Ulis en LP peut être organisée en réseau regroupant plusieurs établissements.

ULIS pro TFC en LP

- Un PE spécialisé option D
- Une AVS co
- Une inclusion en CAP dans les domaines professionnels
- Passation du CFG dès la première année
- Préparation du CAP en 3 ans ou sortie avec une attestation de compétences